



Délibération du Conseil d'Administration

D 2023-03-17

Le 10 Mai 2023,

Le Conseil d'administration du CCAS de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 04 mai 2023,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie à 16h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de
Monsieur Patrick MARGIER, Président du CCAS.

Etaient présents : Patrick MARGIER, Marcelle VIVENT, Olivier KLEIN, Michelle DUPORT, Geneviève
PORTRON, Annie SANCHEZ, Philippe CHATON, Danielle BERGER, Gérard LYOT, Geneviève BOROT,
Robert PROTHIERE

Avaient donné procuration :

Viviane TAHARI pouvoir à Marcelle VIVENT

Régine URIETA pouvoir à Patrick MARGIER

Etaient absents : Monique COLIN, Rachel CUCCO, Armelle GIRERD-CHANEL, Bernadette SANCHEZ

Nombre de membres :

En exercice : 17

Présents : 11

Absents : 4

Procurations : 2

Votants : 13

TARIFS SORTIE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Conseil d'Administration,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT que le centre communal d'action sociale propose de reconduire la sortie pour les
personnes en situation de handicap,

CONSIDERANT qu'il revient au Conseil d'administration de fixer les tarifs de la sortie pour les
personnes en situation de handicap,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de la sortie pour les personnes en situation de handicap co

- Personnes en situation de handicap bénéficiaires de la carte d'invalidité 80% et plus : gratuité
- Personne isolée : gratuité
- Elus et personnel du CCAS : gratuité
- Pour les accompagnateurs (membre de la famille, ami ou auxiliaire de vie de la personne concernée) : 45€

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 10 mai 2023

Le Président,

Patrick MARGIER

